



Etude n°1

Les mouvements d'entreprises en Région bruxelloise

**Situation des créations, des cessations et des migrations d'entreprises
en Région bruxelloise**

Comparaison avec les autres Régions et la Belgique

février 2020

Hervé Devillé , économiste, analyste expert, collaborateur extérieur du CEG

Table des matières	1
Les mouvements d'entreprises en Région bruxelloise	2
I. Introduction	2
II. Sources de données et méthodologie	3
III. Incidences de la conjoncture sur les évolutions démographiques	5
3.1 Dynamique entrepreneuriale	3
3.2 Les mouvements migratoires	5
3.2 Les évolutions démographiques	6
IV. Comparaisons démographiques régionales	7
4.1 Évolutions régionales	8
4.1.1 Créations Cessations, créations nettes, solde migratoire et évolutions nettes du nombre d'entreprises par régions	8
4.1.2 Taux d'évolutions nettes du nombre d'entreprises par Régions	10
4.1.3 Incidences de la conjoncture sur le taux d'évolution net des Régions	11
4.2 Taux de survie des entreprises par Régions	12
4.2.1 Taux de survie des entreprises par régions après 5 ans	12
4.2.2 Ancienneté des entreprises en faillites	12
V. Conclusions et recommandations	15
5.1 Remarques de conclusions	15
5.2 Recommandations	17
VI. Bibliographie	19
Liste des Figures et Tableaux	20

Les mouvements d'entreprises en Région bruxelloise

I. Introduction

Pour cette année 2020, le CEG a émis l'objectif de projeter un focus particulier sur la situation socio-économique de la Région bruxelloise, prolongeant une réflexion déjà initiée fin 2019 avec une note d'analyse consacrée au régime des titres-services en Région bruxelloise.

A cette fin, notre centre d'études s'est adjoint les services de Hervé Devillé, analyste , économiste retraité , dont la carrière professionnelle a été fort riche.

Hervé Devillé a ainsi déjà rédigé une note d'analyse en 2020 sur le thème du système de la garantie jeunes en Région bruxelloise.

La première étude 2020 a pour objectif d'éclairer la situation des entreprises en Région bruxelloise et de la comparer à la situation des autres Régions et à celle de la Belgique.

À cette fin, il sera procédé à une analyse **des évolutions démographiques des entreprises bruxelloises** en considérant les personnes physiques et morales assujetties à la TVA entre les années 2007 et 2018 ainsi qu'une projection pour l'année 2019 dont nous ne disposons que des huit premiers mois.

L'étude mettra en évidence en conséquence les mouvements induits dans la population des entreprises assujetties à la TVA par les créations , les cessations incluant les faillites, les dissolutions et les liquidations ainsi que par les migrations d'entreprises.

Ceci permettra d'analyser de manière détaillée la dynamique de la population des entreprises indépendamment des évolutions d'autres grandeurs socio-économiques telles que l'emploi et la valeur ajoutée.

L'analyse se focalisera en conséquence sur toutes les entités exerçant une activité commerciale où se retrouvent les personnes physiques et morales exerçant une activité soumise au régime de la TVA.

L'étude commencera par examiner l'évolution du nombre total de créations, de cessations par faillites, dissolutions ou liquidations ainsi que les migrations d'entreprises entre 2007 et 2018.

Afin de pouvoir analyser l'évolution réelle et de pouvoir procéder dans un second temps à des comparaisons interrégionales satisfaisantes, ces données seront normalisées en les rapportant au nombre total d'entreprises actives assujetties à la TVA.

Ceci permettra, par la prise en compte de la différence d'échelle, d'établir une image de la dynamique des entreprises et de la phase de développement dans laquelle se trouve l'économie de la Région considérée au cours de la période étudiée.

L'étude présentera également un aperçu du nombre de créations nettes d'entreprises ainsi que de leurs évolutions nettes en tenant compte du solde migratoire et de l'incidence du climat conjoncturel sur les évolutions démographiques de ces entreprises.

L'étude effectuera ensuite à une analyse interrégionale de ces différents mouvements afin de mettre en perspective le processus de développement économique et la dynamique entre les différentes régions du pays.

L'objectif de cette analyse spatiale est d'examiner dans quelles régions se concentre l'essentiel de la dynamique entrepreneuriale afin de pouvoir mettre en évidence les éventuelles modifications spatiales de celle-ci au cours de la période étudiée.

L'étude cherchera enfin à déterminer pour chaque région, la durée de vie des entreprises en faillite de manière à pouvoir effectuer des comparaisons interrégionales du taux de survie moyen de ces entreprises.

Ce type d'analyse permettra alors d'examiner si le taux de survie est plus élevé dans certaines régions par rapport à d'autres et s'il existe un âge particulier auquel les entreprises risquent davantage la faillite et si cet âge se différencie en fonction de la Région considérée.

Lors de cette étude, il sera notamment question d'utilisation du terme **“agrégat”**

Les agrégats concernent des données agrégées à partir de primo-données ou encore de regroupements de données de base en vue de constituer des données à un niveau plus élevé.

Exemple : La Population 18-64 ans est composée de la somme des population de 18-24 ans, 25-49 ans et 50-64ans.

II. Source des données et méthodologie

Les statistiques considérées émanent du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et concernent uniquement les entreprises assujetties à la TVA.

Le terme « entreprise » inclut principalement des firmes privées aux formes juridiques diverses (sociétés anonymes, sociétés privées à responsabilité limitée, associations sans but lucratif, etc.) et des indépendants constitués de personnes physiques ou érigés en sociétés unipersonnelles.

Ces statistiques sont relatives aux mouvements démographiques de ces entreprises sur une période s'étendant de 2007 à 2018.

La statistique sur les mouvements démographiques des assujettis à la TVA produite par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie fournit des chiffres mensuels¹ sur le nombre d'assujettis enregistrés dans la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour la ventilation régionale des données, la localisation des entreprises est déterminée sur base de l'adresse du siège social pour les personnes morales et du domicile pour les personnes physiques telle qu'elle apparaît dans la banque carrefour des entreprises (BCE): l'activité économique n'est toutefois pas toujours exercée à l'adresse du siège social.

Les grandes entreprises, en particulier, ont leur siège social sur un seul site, les entités opérationnelles pouvant être réparties au sein de plusieurs régions du pays.

Ce procédé est cependant négligeable dans le cas de petites entreprises où la production s'opère généralement à l'adresse du siège social hormis pour certaines entreprises unipersonnelles.

Il est néanmoins parfois nécessaire de tenir compte de cet élément qui requiert alors une interprétation prudente des données régionales.

¹ Le comptage mensuel des mouvements d'entreprises assujetties à la TVA n'a débuté de manière systématique qu'à partir de l'année 2007 qui sera en conséquence la date de départ de notre échantillon.

On entendra en conséquence par «entreprises bruxelloises» les entreprises dont le siège social/domicile est localisé en Région bruxelloise².

III. Incidences de la conjoncture sur les évolutions démographiques

3.1 Dynamique entrepreneuriale

Le graphique de la figure 1 montre l'évolution du nombre de créations, de cessations et de créations nettes d'entreprises de 2007 à 2018 pour la Région bruxelloise en regard des évolutions de la conjoncture économique de la Belgique représentée par le taux de croissance du PIB pendant la période considérée.

Précisons tout d'abord pour des raisons conceptuelles:

- Les **créations d'entreprises** comportent les primo-assujettissements ainsi que les ré-assujettissements faisant suite à une modification de la structure ou du statut des entreprises concernées pendant la période considérée.

-Les **créations nettes d'entreprises** concernent les créations dont on retranche les cessations d'entreprises pendant la même période.

Le nombre de **créations d'entreprises** décroît de -13,1% entre 2007 et 2009 après une période de croissance sous l'effet du repli de la conjoncture lié à la crise financière.

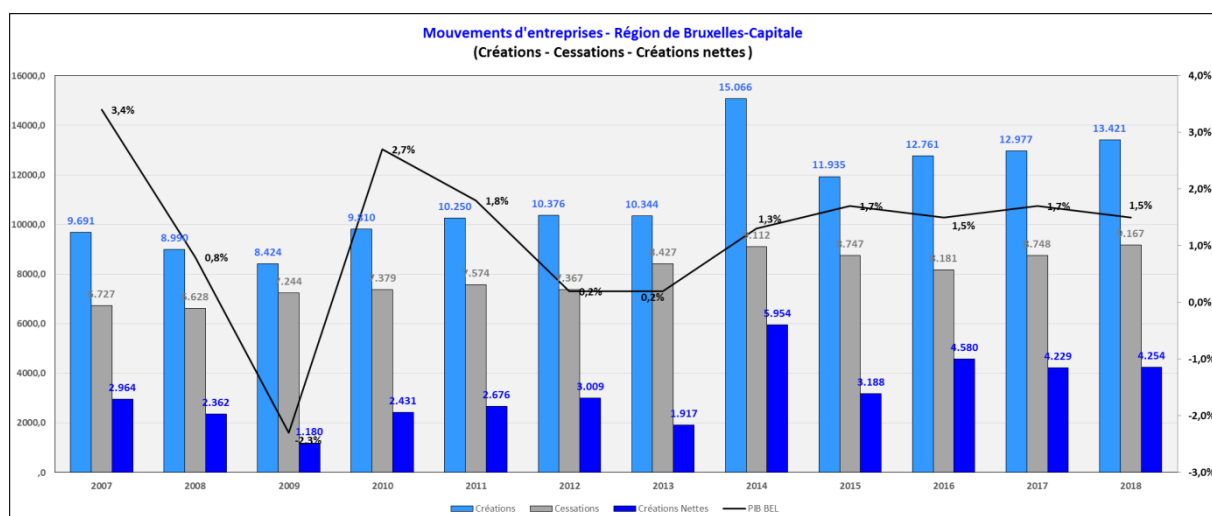
Ce nombre croît ensuite de manière plus régulière de +22,8% entre 2009 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de +5,3% sous l'effet d'une reprise de la conjoncture.

On enregistre une croissance exceptionnelle de +45,6% en 2014 suite à la modification de législation relative à l'obligation d'assujettissement des professions libérales .

La fin de période correspondant à la dernière législature se caractérise par une croissance plus réduite de +12,5% entre 2015 et 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de +4% sous l'effet d'une reprise plus modérée de la conjoncture.

Figure 1 : Nombre de créations, de cessations et de créations nettes d'entreprises de 2007 à 2018

² En dépit du fait que la plupart des travailleurs salariés d'une entreprise puissent être occupés dans des établissements situés dans les autres régions, ils sont néanmoins comptabilisés dans la région de localisation du siège social.



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Pour l'ensemble de la période, le nombre de créations d'entreprises s'accroît de 38,5% avec un taux de croissance annuel moyen de 3% entre 2007 et 2018.

Le nombre de cessations d'entreprises croît de 7,7% entre 2007 et 2009.

Ce nombre croît par la suite de manière plus régulière de +16,3% entre 2009 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de +4% plus faible que celui du nombre de créations.

On enregistre une croissance de +8,1% en 2014 et la fin de période correspondant à la dernière législature se caractérise par une croissance plus faible de +4,8% entre 2015 et 2018 avec un taux de croissance moyen de +1,6% également plus faible que celui du nombre de créations.

Pour l'ensemble de la période, le nombre de cessations d'entreprises s'accroît de 36,3% avec un taux de croissance annuel moyen de 2,9% entre 2007 et 2018.

Le nombre de créations nettes d'entreprises décroît de -60,2% entre 2007 et 2009 sous l'effet d'une croissance importante du nombre de cessations (+7,7%) et d'une décroissance du nombre de créations (-13,1%) pendant cette période.

Ce nombre croît par la suite de manière plus régulière de +62,5% entre 2009 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de +12,9% sous l'effet d'une croissance sensiblement plus faible du nombre de cessations (+3,9%) par rapport au nombre de créations (5,3%).

On enregistre une croissance exceptionnelle de +210,6% en 2014 et la fin de période correspondant à la dernière législature se caractérise par une croissance plus réduite de +33,4% entre 2014 et 2018 avec un taux de croissance moyen de +10,1% sous l'effet d'une croissance nettement plus faible du nombre de cessations (+1,6%) par rapport à une croissance plus importante du nombre de créations(+4%).

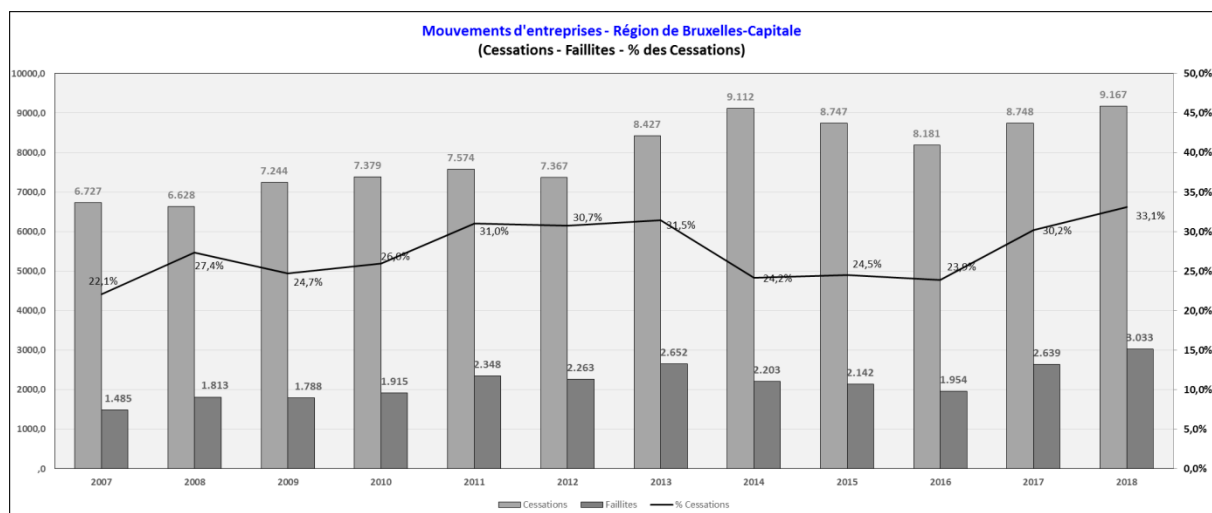
Pour l'ensemble de la période, le nombre de créations nettes d'entreprises s'accroît de 43,5% avec un taux de croissance annuel moyen de 3,3% entre 2007 et 2018.

Le graphique de la figure 2 montre l'évolution du nombre de cessations et de faillites d'entreprises de 2007 à 2018 pour la Région bruxelloise ainsi que la part des faillites dans les cessations d'entreprises. Les autres motifs de cessations étant représentés par des liquidations, des dissolutions ou des arrêts volontaires d'activité.

Le nombre de **faillites d'entreprises** s'accroît de 20,4% entre 2007 et 2009 pour représenter 26% du nombre de cessations.

Le nombre de faillites d'entreprises croît par la suite de manière plus régulière de +48,3% entre 2009 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de +10,4% et représente alors 29,8% du nombre de cessations.

Figure 2 : Nombre de cessations et de faillites d'entreprises de 2007 à 2018



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

On enregistre une décroissance de -16,9% en 2014 et le nombre de faillites représente 24,2% du nombre de cessations de cette année.

La fin de période correspondant à la dernière législature se caractérise par une croissance de +41,6% du nombre de faillites entre 2014 et 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de +12,3%; ce nombre représente 29% du nombre de cessations pour cette période.

Pour l'ensemble de la période, le nombre de faillites d'entreprises s'accroît de 104,2% avec un taux de croissance annuel moyen de 6,7% entre 2007 et 2018.

3.2 Les mouvements migratoires

Le graphique de la figure 3 montre l'évolution du nombre d'entreprises immigrées et émigrées de la Région bruxelloise de 2007 à 2018 ainsi que le solde migratoire qui résulte de la différence entre ces deux éléments .

Précisons également pour des raisons conceptuelles :

- Les **entreprises immigrées** sont des entreprises venue s'installer dans la Région concernée (dont l'adresse du siège social a été modifiée en faveur de cette Région pendant la période considérée) et dont le siège social était antérieurement situé dans une autre Région.

- Les **entreprises émigrées** sont des entreprises ayant quitté la Région concernée au profit d'une autre Région (dont l'adresse du siège social a été modifiée en faveur de cette autre Région pendant la période considérée).

- Les **évolutions d'entreprises** concernent les créations nettes d'entreprises majorées du solde migratoire composé des immigrations - émigrations d'entreprises.

Le nombre d'**entreprises immigrées** en Région bruxelloise est relativement stable jusqu'en 2014 et connaît une croissance sensible (16,9%) en fin de période (2015-2018) avec un taux de croissance annuel moyen de 5,4%.

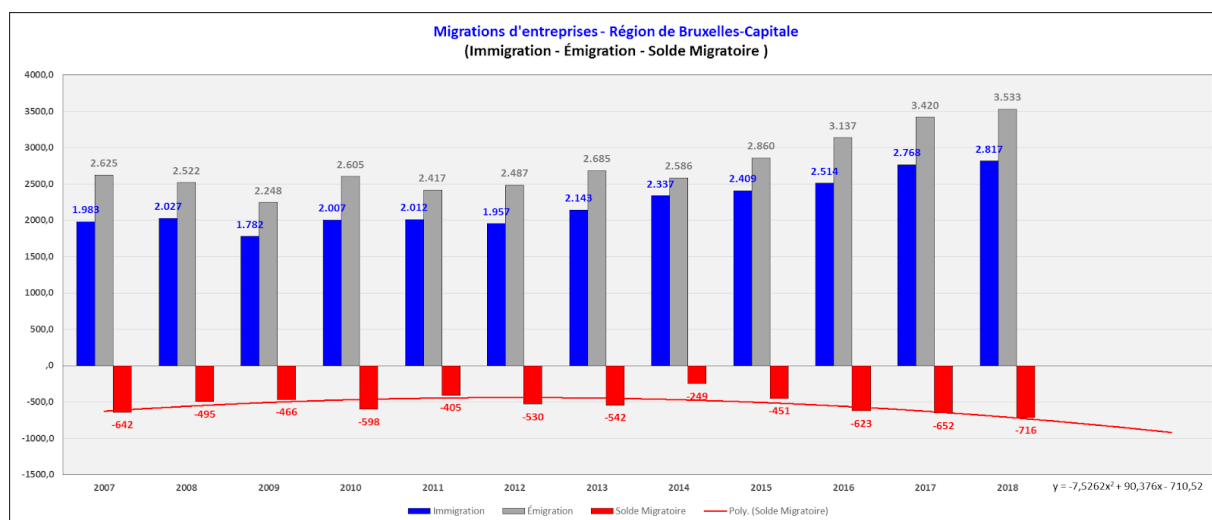
Le nombre **d'entreprises émigrées** en région bruxelloise évolue selon le même schéma ; ce nombre est également relativement stable jusqu'en 2014 et connaît en fin de période une croissance plus importante (23,5%) que celle du nombre d'entreprises immigrées avec un taux de croissance annuel moyen de 7,3% supérieur de 1,9 points de % à celui de ce dernier.

Les deux agrégats précédents évoluent à des rythmes pratiquement parallèles mais possèdent des niveaux différents de sorte que l'écart entre ceux-ci a tendance à se maintenir pendant l'entièreté de la période.

Le solde migratoire, négatif sur toute la période, évolue faiblement (+15,6%) jusqu'en 2013, passe par une valeur minimale en 2014 (-249 entreprises) et connaît ensuite une croissance sensible en fin de période (58,8% entre 2015 et 2018) en passant de -451 entreprises en 2015 à -716 entreprises en 2018.

Le taux de croissance sur l'entièreté de la période (2007-2018) se limite à 11,5% en passant de -642 entreprises en 2007 à -716 entreprises en 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 1%.

Figure 3 : Mouvements migratoires d'entreprises en région de Bruxelles-Capitale 2007 à 2018



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Analyse

-Il convient également de faire remarquer à cet égard qu'un flux de travailleurs se déplace périodiquement vers les Régions wallonne et flamande sans quitter leur entreprise.

-On observe en effet que de grandes entreprises envoient des salariés dans des filiales et inversement.

-Ces chiffres démontrent le caractère atypique de la Région bruxelloise où environ la moitié des travailleurs résidant à Bruxelles sont employés dans des entreprises multirégionales, contre un tiers en Région flamande et en Région wallonne.

-La plupart des entreprises qui quittent la Région bruxelloise le font pour des raisons de besoins d'espaces supplémentaires à des prix raisonnables car en Région bruxelloise les possibilités d'extension sont moindres et l'impôt foncier d'entreprise y est plus onéreux.

La région bruxelloise demeure néanmoins le laboratoire économique du pays et son dynamisme bénéficie également aux autres Régions du pays.

Recommandation

Pour le CEG, il conviendrait dans les prochains plans d'aménagement du territoire de prévoir, au-delà des développements territoriaux nécessaires aux besoins sociaux et démographiques, des espaces économiques suffisants à destination des besoins d'expansions économiques et à des prix concurrentiels par rapport aux autres Régions si l'on souhaite ralentir l'exode des entreprises bruxelloises au cours de la prochaine décennie.

3.3 Les évolutions démographiques

Le graphique de la figure 4 montre les évolutions du nombre d'entreprises de 2007 à 2018 pour la Région bruxelloise résultant de la prise en compte du solde migratoire dans les créations nettes d'entreprises ainsi que les courbes de tendances de ces différents éléments.

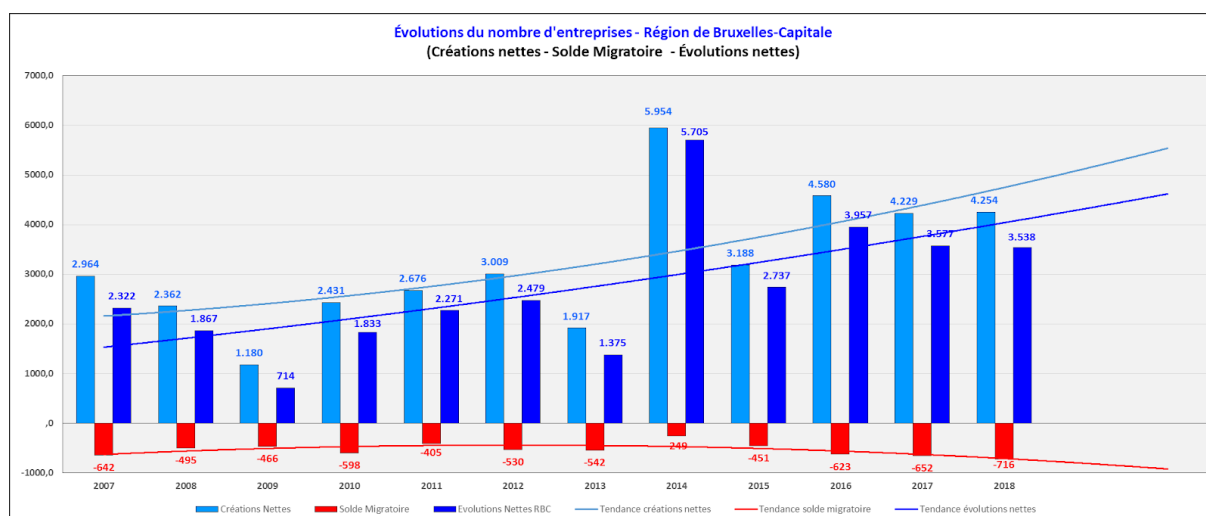
Le nombre représentant les évolutions nettes du nombre d'entreprises, après une période de croissance, décroît de -69,3% entre 2007 et 2009 sous l'effet du repli de la conjoncture lié à la crise financière.

Ce nombre croît par la suite de manière plus régulière de +92,6% entre 2009 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de +17,8% sous l'effet d'une reprise de la conjoncture.

On enregistre une croissance exceptionnelle de +314,9% en 2014 liée au changement de législation et la fin de période correspondant à la dernière législature se caractérise par une croissance plus réduite de +29,3% entre 2014 et 2018 avec un taux de croissance moyen de +8,9% sous l'effet d'une reprise plus modérée de la conjoncture.

Pour l'ensemble de la période, ce nombre s'accroît de 52,4% avec un taux de croissance annuel moyen de 3,9% entre 2007 et 2018.

Figure 4 : Mouvements migratoires d'entreprises par régions de 2007 à 2018



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Analyse

-L'analyse des courbes de tendances permet de constater une évolution positive de la croissance du nombre d'entreprises sur l'entièreté de la période.

Cette évolution est néanmoins plus modérée que celle du nombre de créations nettes d'entreprises en raison du solde négatif permanent des mouvements migratoires pendant cette période.

-Si des problèmes d'espaces insuffisants, d'acquisitions et d'impôt foncier trop onéreux ainsi que de mobilité, sont communément évoqués afin de justifier l'exode des entreprises bruxelloises, il n'en reste pas moins que les aides régionales octroyées aux entreprises bruxelloises se sont considérablement accrues (+17%) au cours de la dernière législature (de 25 à 30 millions d'euros entre 2014 et 2018).

Recommandation

Pour le CEG, le nouvel outil constitué par l'agence Hub.brussels³ dont s'est doté la Région bruxelloise devrait en outre contribuer à favoriser le développement économique à partir d'une vision stratégique plus cohérente et ambitieuse dans la recherche des opportunités qui s'offrent à la Région.

IV. Comparaisons démographiques régionales

Les données relatives aux entreprises assujetties à la TVA qui permettent des comparaisons interrégionales cohérentes n'ont été éditées mensuellement qu'à partir de l'année 2007 jusqu'en 2019 dont nous ne disposons actuellement que des 8 premiers mois.

La période considérée pour ces comparaisons s'étendra en conséquence également de 2007 à 2018.

Une première analyse prendra en considération les évolutions démographiques interrégionales du nombre d'entreprises c'est-à-dire le nombre de créations, cessations, créations nettes, solde migratoire et évolutions nettes du nombre d'entreprises relatives à cette période.

³ Hub.brussels résulte de la fusion récente d'Atrium, Bruxelles Invest & Export et Impulse.

Une seconde analyse prendra en compte les effets d'échelles entre les Régions et prendra en compte les taux d'évolutions démographiques interrégionaux, c'est-à-dire les évolutions des agrégats précédents rapportés au nombre d'entreprises assujetties à la TVA à la période précédente.

4.1 Évolutions régionales

L'analyse des évolutions démographiques relatives à la période 2007-2018 fait apparaître des évolutions sensiblement divergentes entre les Régions contrairement au nombre d'entreprises assujetties qui ne laisseront pas apparaître de glissements notable entre celles-ci.

- La Région bruxelloise, qui compte le plus petit nombre d'entreprises, a connu le plus haut taux de croissance sur la période 2007-2018 avec 38,4% en passant de 78.189 en 2007 à 108.243 en 2018.

La part du nombre d'entreprises de la Région Bruxelloise dans le total du nombre d'entreprises belges s'est légèrement accrue de 10,6 % à 11,1 % (+0,5 points de %) au cours de cette période.

- La Région flamande, qui compte le plus grand nombre d'entreprises a connu un taux de croissance de 33% sur la période considérée en passant de 445.924 entreprises en 2007 à 593.083 entreprises en 2018.

La part de la Région flamande dans le nombre total d'entreprises belges s'est pratiquement maintenue de 60,3% en 2007 à 60,7% (+0,07 pts de %) en 2018.

- La Région wallonne a connu le plus faible taux de croissance sur la période avec 23,7% en passant de 206.535 entreprises en 2007 à 255.424 entreprises en 2018.

La part du nombre d'entreprises de la Région wallonne dans le nombre total d'entreprises belges a diminué de 27,9% à 26,2% (-1,76 points de %) au cours de cette période.

- La Belgique, a connu un taux de croissance de 32% sur la période en passant de 739.542 entreprises en 2007 à 976.300 entreprises en 2018.

Le nombre d'entreprises étrangères assujetties à la TVA en Belgique a plus que doublé (+120%) sur la période en passant de 8.894 entreprises en 2007 à 19.550 entreprises en 2018 et leur part a augmenté de 1,2% à 2% du nombre total des entreprises belges (+0,8 point de %) sur la période.

4.1.1 Créations Cessations, créations nettes, solde migratoire et évolutions nettes du nombre d'entreprises par régions

Durant l'année 2018 (tableau 1) où l'on enregistre une croissance économique modérée (1,5%) depuis 2014, le nombre de créations d'entreprises en Région bruxelloise s'est accru de 3,4% par rapport à l'année précédente, mais la croissance la plus importante a été enregistrée en Région flamande, où le nombre de nouvelles entreprises s'est accru de 5,7%. Ce nombre a baissé de -2,1% en Région wallonne ce qui conduit à une croissance du nombre de créations d'entreprises de 3% pour la Belgique en 2018.

La comparaison entre le nombre de créations d'entreprises en 2007 et en 2018 montre que celles-ci ont augmenté de 38,5 % en Région bruxelloise , de 49% en Région flamande qui a

connu la croissance la plus importante et de 25% en Région wallonne où cette croissance a été la plus faible ce qui a conduit à une croissance de 40,9% en Belgique au cours de cette période.

Outre le nombre de créations de nouvelles entreprises, le nombre de **cessations d'entreprises** s'est aussi inscrit en nette progression. La comparaison du nombre de cessations d'entreprises entre 2007 et 2018 fait apparaître une hausse beaucoup plus importante en Région de Bruxelles-Capitale (36,3 %) qu'en Région flamande (25,6 %) et en Région wallonne où ce nombre est le plus réduit (9,9%). Il convient cependant de souligner que c'est en Région flamande que le nombre de cessations d'entreprises croît le plus (+10,1%) par rapport à l'année précédente (2017) contre +4,8% en Région de Bruxelles-Capitale et +2,5% en région wallonne où ce nombre est le plus réduit.

Le nombre de **créations nettes** d'entreprises (Créations - Cessations) en Région bruxelloise s'est accru de 0,6% par rapport à l'année précédente alors que ce nombre a décru dans les deux autres Régions mais la décroissance la plus importante a été enregistrée en Région wallonne, où le nombre de créations nettes d'entreprises a diminué de -13,7%.

Ce nombre a baissé de -1% en Région flamande ce qui conduit à une diminution du nombre de créations nettes d'entreprises de -4,5% pour la Belgique en 2018.

La comparaison entre le nombre de créations d'entreprises entre 2007 et 2018 montre que celles-ci ont augmenté de 43,5 % en Région de Bruxelles-Capitale où cette croissance a été la plus faible, de 117,8% en Région flamande qui a connu la croissance la plus importante et de 109,8% en Région wallonne ce qui a conduit à une croissance de 97,9% en Belgique au cours de cette période.

Le solde migratoire est négatif pendant l'entièreté de la période en Région de Bruxelles-Capitale où il a connu une croissance de 11,5% en passant de -642 entreprises en 2007 à -716 entreprises en 2018. Ce solde est positif pour les deux autres Régions.

C'est en Région wallonne que ce solde a diminué le plus (-57,9%) en passant de +724 entreprises en 2007 à +305 entreprises en 2018.

En Région flamande ce solde a diminué de -10,6% en passant de +331 entreprises en 2007 à +296 entreprises en 2018.

La comparaison entre le nombre relatif aux évolutions nettes d'entreprises entre 2007 et 2018 montre que celles-ci ont augmenté de 52,4 % en Région bruxelloise où cette croissance a été la plus faible, de 113,8% en Région flamande qui a connu la croissance la plus importante et de 77,4% en Région wallonne ce qui a conduit à une croissance de 97,9% de ce nombre en Belgique.

Tableau 1 : Tableau relatif aux Créations, Cessations Créations nettes, Solde migratoire et évolutions nettes

du nombre d'entreprises pour les années 2007 à 2018 et 2019 (8 premiers mois)

RBC	Ent Assj. T-1	Créations	Cessations	Créat. Nettes	Solde Migr	Évol nettes	Ent Assj T	Répartition
2007	75.867	9.691	6.727	2.964	-642	2.322	78.189	10,6%
2017	101.131	12.977	8.748	4.229	-652	3.577	104.708	11,1%
2018	104.705	13.421	9.167	4.254	-716	3.538	108.243	11,1%
2019 1-8M	108.243	8.934	6.536	2.398	-631	1.767	110.010	11,0%
2007-2018	38,0%	38,5%	36,3%	43,5%	11,5%	52,4%	38,4%	0,51%
2017-2018	3,5%	3,4%	4,8%	0,6%	9,8%	-1,1%	3,4%	-0,03%
RFL	Ent Assj. T-1	Créations	Cessations	Créat. Nettes	Solde Migr	Évol nettes	Ent Assj T	Répartition
2007	435.288	40.660	30.355	10.305	331	10.636	445.924	60,3%
2017	547.505	57.297	34.620	22.677	162	22.839	570.344	60,5%
2018	570.342	60.566	38.121	22.445	296	22.741	593.083	60,7%
2019 1-8M	593.089	46.398	29.447	16.951	338	17.289	610.378	61,0%
2007-2018	31,0%	49,0%	25,6%	117,8%	-10,6%	113,8%	33,0%	0,45%
2017-2018	4,2%	5,7%	10,1%	-1,0%	82,7%	-0,4%	4,0%	0,20%
RWL	Ent Assj. T-1	Créations	Cessations	Créat. Nettes	Solde Migr	Évol nettes	Ent Assj T	Répartition
2007	202.789	20.030	17.008	3.022	724	3.746	206.535	27,9%
2017	241.000	25.578	18.229	7.349	426	7.775	248.775	26,4%
2018	248.778	25.033	18.692	6.341	305	6.646	255.424	26,2%
2019 1-8M	255.429	18.050	14.827	3.223	139	3.362	258.791	25,9%
2007-2018	22,7%	25,0%	9,9%	109,8%	-57,9%	77,4%	23,7%	-1,76%
2017-2018	3,2%	-2,1%	2,5%	-13,7%	-28,4%	-14,5%	2,7%	-0,25%
BEL	Ent Assj. T-1	Créations	Cessations	Créat. Nettes	Solde Migr	Évol nettes	Ent Assj T	Répartition
2007	722.206	72.496	55.160	17.336	0	17.336	739.542	100,0%
2017	905.908	99.198	63.118	36.080	0	36.080	941.988	100,0%
2018	941.997	102.129	67.826	34.303	0	34.303	976.300	100,0%
2019 1-8M	976.317	75.774	52.104	23.670	0	23.670	999.987	100,0%
2007-2018	30,4%	40,9%	23,0%	97,9%	0,0%	97,9%	32,0%	0,00%
2017-2018	4,0%	3,0%	7,5%	-4,9%	0,0%	-4,9%	3,6%	0,00%

Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Le nombre relatif aux **évolutions nettes d'entreprises** (Créations nettes + Solde migratoire) a diminué de -1,1% en Région bruxelloise entre 2017 et 2018 .

il a également diminué dans les deux autres Régions mais la décroissance la plus importante a été enregistrée en Région wallonne, où ce nombre a diminué de -14,5%.

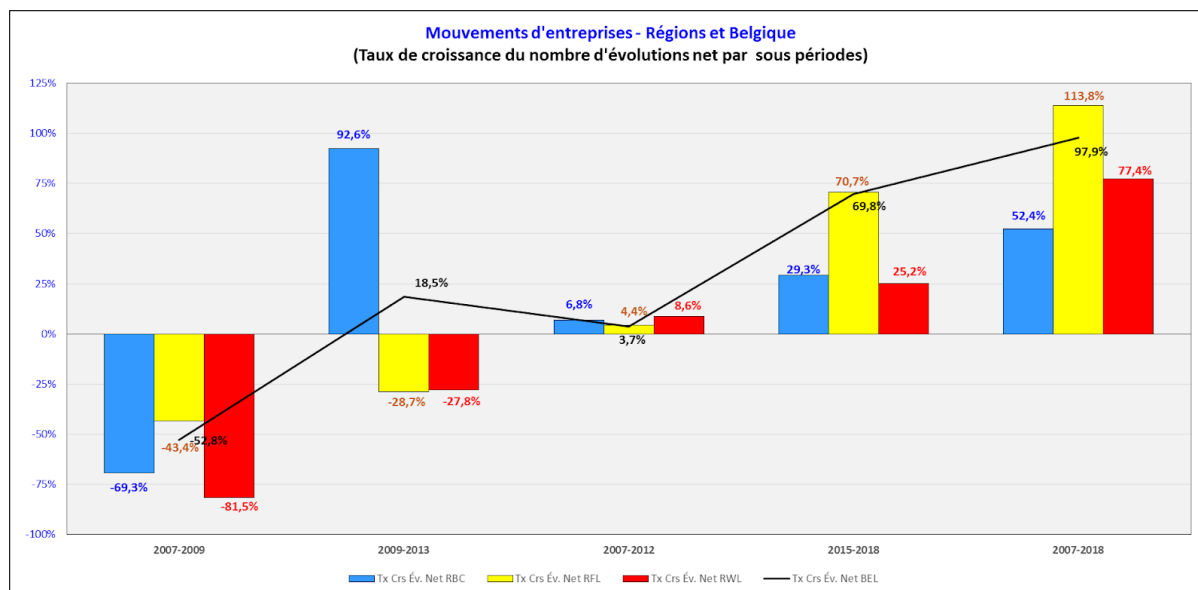
Ce nombre a baissé de -0,4% en Région flamande qui a enregistré la décroissance la plus faible ce qui conduit à une diminution de ce nombre d'entreprises de -4,9% pour la Belgique entre 2017 et 2018.

D'une manière générale (figure 5.a) en segmentant l'échantillon en sous périodes et en considérant le début de période (2007-2012) incluant les deux replis de conjoncture en 2009 au lendemain de la crise financière et en 2012-2013 suite à l'essoufflement de l'économie mondiale et à la crise au sein de la zone euro, la Région wallonne occupera la première position avec la plus forte croissance du nombre relatif aux évolutions nettes d'entreprises (8,6%) suivie de la Région bruxelloise avec une croissance de ce nombre de 6,8% et de la Région flamande qui occupera la dernière position avec la croissance la plus faible de ce nombre (4,4%) car c'est cette région qui présente la plus grande sensibilité aux revers de la conjoncture.

À partir de 2015 et pendant toute la fin de période caractérisée par une reprise modérée de la conjoncture, la Région flamande occupera, la première position avec une croissance de 70,7% du nombre relatif aux évolutions nettes d'entreprises ce qui confirme sa grande sensibilité à la reprise de la conjoncture.

Elle sera suivie de la Région bruxelloise avec une croissance de ce nombre de 29,3% et de la Région wallonne avec une croissance de ce nombre de 25,2%.

Figure 5.a : Taux de croissance du nombre d'évolutions net du nombre d'entreprises par Régions 2007-2018



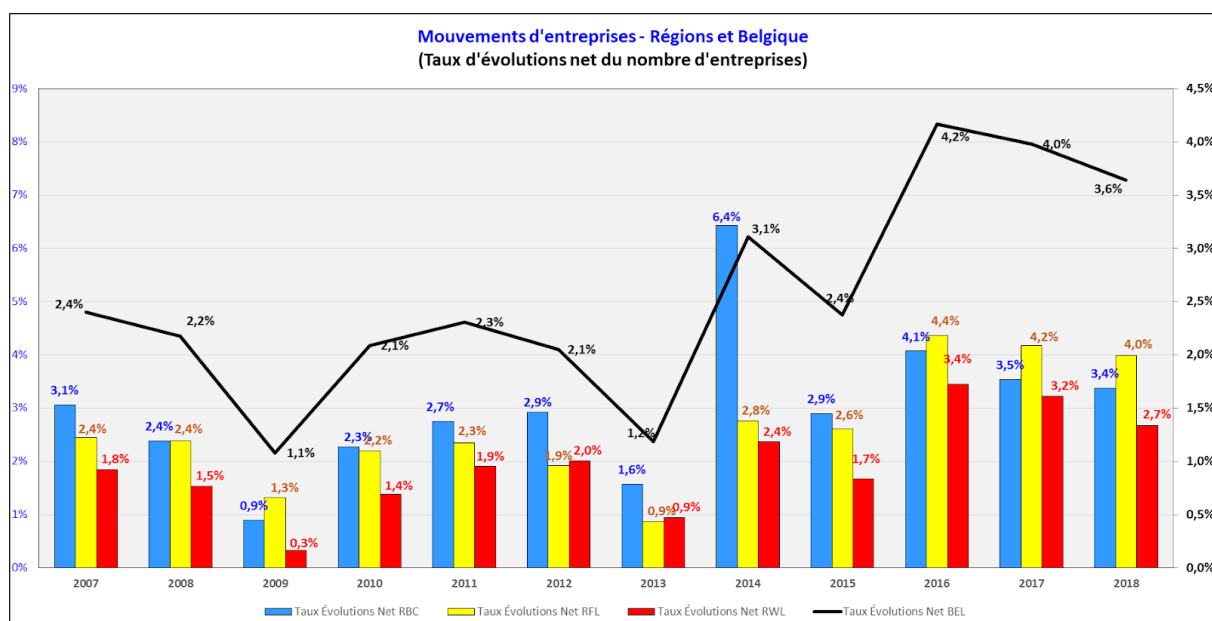
Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

4.1.2 Taux d'évolution net du nombre d'entreprises par Région

En vue de rendre comparables les différentes dimensions régionales de la démographie d'entreprises, il s'agit de considérer les agrégats précédents en rapportant ceux-ci au nombre d'entreprises assujetties de l'année précédente de manière à prendre en compte l'effet d'échelle.

Cette normalisation permettra alors d'obtenir des dimensions relatives plus pertinentes à mettre en regard lors de comparaisons de ces agrégats pour les différentes Régions du pays.

Figure 5.b : Taux d'évolution nette des entreprises par Région de 2007 à 2018



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Nous définirons dans ce contexte le **taux d'évolution net** du nombre d'entreprises de chaque Région comme étant les évolutions nettes du nombre d'entreprises (c'est-à-dire la différence entre les créations et les cessations d'entreprises (créations nettes) majorées des soldes migratoires) par rapport au nombre d'entreprises assujetties de cette Région à la période précédente.

Ce taux d'évolution net (figure 5.b) donnera alors un éclairage différent des évolutions démographiques par région par rapport à l'analyse précédente du nombre relatif aux évolutions nettes d'entreprises comme le montre le graphique de la figure 5.b.

Analyse

D'une manière générale, la **Région bruxelloise** gardera, malgré son solde migratoire négatif, le taux d'évolution net du nombre d'entreprises le plus élevé des trois Régions pendant la plus grande partie du début de la période (2007-2015) et ne sera dépassé par la Région flamande pendant qu'en fin de période (2016-2018) où elle occupera la deuxième position devant la Région wallonne. Il est à remarquer que c'est la Région bruxelloise qui de par sa structure économique présente la plus faible sensibilité aux évolutions de la conjoncture

La **Région wallonne** occupera, en termes du taux d'évolution net du nombre d'entreprises, la dernière position pendant pratiquement l'entièreté de la période excepté pendant les années de dépression 2012 et 2013 où la Région flamande occupera cette position.

La **Région flamande** occupera la première position à partir de 2016 et pendant toute la fin de période caractérisée par la reprise de la conjoncture après 2014, et occupera, la deuxième position pendant le début de période de 2007 à 2015 excepté pendant les années de dépression 2012 et 2013 où elle occupera la dernière position confirmant la plus grande sensibilité de cette région aux évolutions de la conjoncture.

4.1.3 Incidences de la conjoncture sur le taux d'évolution net des Régions

La crise financière de 2009 a mis un terme aux taux d'évolution nets élevés dans les trois Régions.

Le taux d'évolution net le plus faible de la période a été enregistré cette année pour la Région bruxelloise (0,9%).

Ce taux représente également cette année le taux de croissance le plus faible de la période en Région wallonne avec 0,3% et en Région flamande, ce taux reste avec 1,3% le taux le plus élevé des trois régions.

La Région flamande connaîtra cependant encore un taux plus faible lors de la dépression de 2013 avec 0,9% comparable à celui de la Région wallonne alors que la Région bruxelloise connaîtra cette année avec 1,6% le taux le plus élevé des trois Régions.

4.2 Taux de survie des entreprises par Régions

L'analyse du taux de survie fera état du nombre d'entreprises encore en activité en fonction de leur année de création et examinera les différenciations de ce taux de survie en fonction des Régions et de la Belgique.

Sera prise en considération l'évolution de l'âge des entreprises en faillite en fonction du temps au niveau régional et fédéral.

4.2.1 Taux de survie des entreprises par régions après 5 ans

Le tableau 2 présente le nombre total de cessations d'entreprises cinq ans après leur année de création ainsi que le taux de survie calculé sur cette base.

En moyenne, 66,3 % des entreprises créées en Belgique en 2013 étaient encore actives en 2018; en d'autres termes, 33,7 % d'entreprises avaient cessé leurs activités.

Ce tableau établi pour des années antérieures démontre que le nombre de cessations d'entreprises est généralement proportionnel au nombre de créations, et que les années au cours desquelles de nombreuses entreprises ont été créées sont également celles où l'on dénombre un grand nombre de cessations.

Ce résultat semble conforter la thèse selon laquelle de nouvelles entreprises plus performantes remplacent progressivement des entreprises moins concurrentielles au sein de leur propre marché.

**Tableau 2 : Évolutions en 2018 du nombre de cessations d'entreprises et du taux de survie à cinq ans
d'entreprises créées en 2013**

2013-2018										
Régions	Créat. 2013	Faillites	Dissolutions	Liquidations	Arrêts Activ.	Supres.TVA	Cess. 2018	Actives 2018	Tx Surv. 2018	
RBC	10.863	803	33	244	959	1.720	3.759	7.104	65,40%	
RFL	41.143	1.537	77	1.087	4.418	6.603	13.722	27.421	66,65%	
RWL	21.922	855	82	330	2.653	4.271	8.191	13.731	62,64%	
ETRG	3.543	0	0	2	271	152	425	3.118	88,00%	
BEL	77.471	3.195	192	1.663	8.301	12.746	26.097	51.374	66,31%	

Source : GRAYDON UNIZO UCM

L'analyse du tableau 2 au niveau régional montre que le taux de survie moyen est plus élevé en Région flamande que dans les autres Régions.

Ce taux s'établit à 66,65% dans cette Région et est supérieur de 1,25 points de % à celui de la Région bruxelloise (65,4%) qui se classe en deuxième position et supérieur de 4 points de % à celui de la Région wallonne (62,64%) qui se classe en troisième position.

Le taux de survie des entreprises étrangères assujetties à la TVA en Belgique atteint encore 88% après cinq années d'activité.

4.2.2 Ancienneté des entreprises en faillites

En Région Bruxelloise, l'ancienneté des entreprises en faillite est restée relativement stable durant la période étudiée (2007-2018).

- La part des entreprises tombées en faillite entre 0 et 4 ans s'est sensiblement accrue (+2,47 points de %) au cours de la période considérée en évoluant de 36,66% en 2007 à 35,13% en 2018 avec une part moyenne de 35,81% sur la période.

- La part des entreprises tombées en faillite entre 5 et 9 ans est restée relativement stable (+0,05 points de %) au cours de la période considérée en évoluant de 33,25% en 2007 à 33,30% en 2018 avec une part moyenne de 31,11% sur la période.

Tableau 3 : Évolutions de l'ancienneté des entreprises en faillites - Région de Bruxelles-Capitale 2007-2018

REG BXL	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Min 2007-18
0-4 ans	32,66%	34,81%	34,07%	35,92%	35,92%	35,08%	34,62%	39,70%	38,68%	38,28%	34,87%	35,13%	35,81%
5-9 ans	33,25%	30,28%	29,73%	30,14%	30,77%	30,53%	31,88%	29,16%	30,06%	30,07%	34,09%	33,30%	31,11%
10-14 ans	14,49%	15,01%	15,01%	14,61%	13,61%	13,11%	13,35%	11,67%	11,88%	12,67%	11,88%	13,35%	13,39%
15-19 ans	10,54%	10,96%	10,08%	8,17%	8,01%	7,77%	7,13%	7,12%	6,58%	6,91%	7,25%	6,29%	8,07%
20-24 ans	3,69%	3,99%	5,69%	6,09%	6,34%	6,27%	6,53%	5,59%	4,97%	4,52%	4,55%	4,29%	5,21%
> 25 ans	5,37%	4,95%	5,42%	5,07%	5,35%	7,24%	6,49%	6,76%	7,83%	7,55%	7,36%	7,64%	6,42%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nbr. Entr.	1.485	1.813	1.788	1.915	2.348	2.263	2.652	2.203	2.142	1.954	2.639	3.033	2.186

Source : GRAYDON - UNIZO - UCM

- La part des entreprises tombées en faillite entre 10 et 14 ans a légèrement diminué (-1,14 points de %) au cours de la période considérée en évoluant de 14,49% en 2007 à 13,35% en 2018 avec une part moyenne de 13,39% sur la période.

- La part des entreprises tombées en faillite entre 15 et 19 ans a quant à elles considérablement diminué (-4,25 points de %) au cours de la période considérée en évoluant de 10,54% en 2007 à 6,29% en 2018 avec une part moyenne de 8,07% sur la période. Ce sont ces entreprises dont la part a diminué le plus parmi l'ensemble des classes d'âge des entreprises tombées en faillite.

- La part des entreprises tombées en faillite entre 20 et 24 ans est également restée relativement stable (+0,6 points de %) au cours de la période considérée en évoluant de 3,69% en 2007 à 4,29% en 2018 avec une part moyenne de 5,21% sur la période.

- La part des entreprises de plus de 25 ans tombées en faillite s'est également sensiblement accrue (+2,27 points de %) au cours de la période considérée en évoluant de 5,37% en 2007 à 7,64% en 2018 avec une part moyenne de 6,42% sur la période. Cette part s'est accrue de

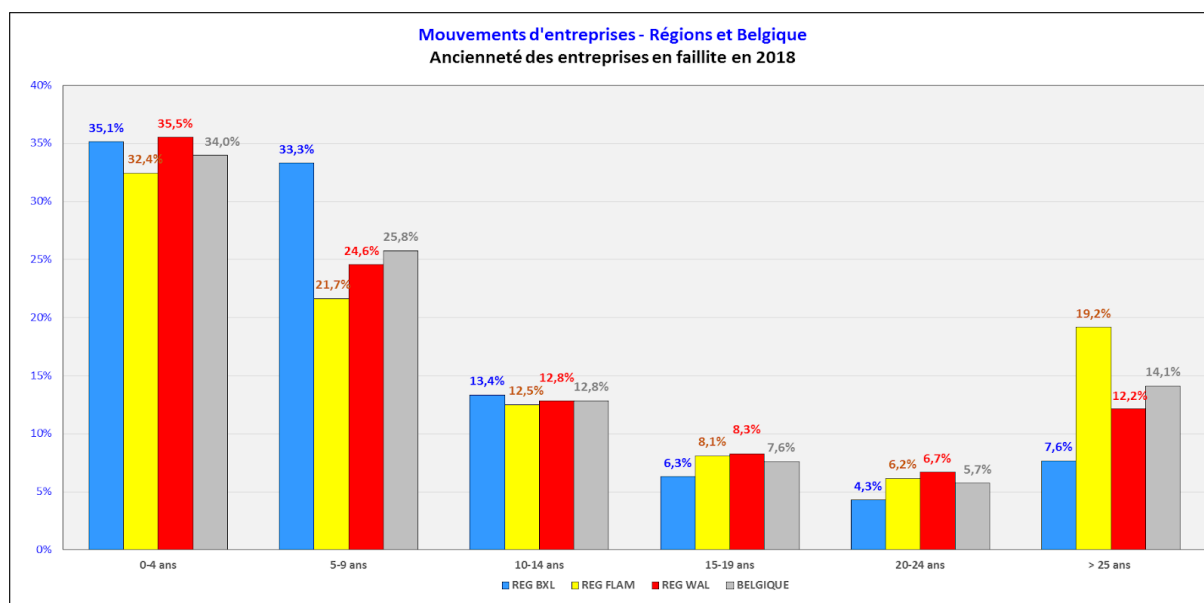
manière comparable aux entreprises tombées en faillites entre 0 et 4 ans mais ne représente en moyenne que 6,42% de l'ensemble de ces entreprises contre 35,8% pour ces dernières.

Analyse

En termes de comparaisons interrégionales, une tendance semble se dessiner depuis des années au sein de la population des entreprises en faillite selon laquelle les entreprises encore actives dotées d'une large ancienneté (> 25ans) sont en croissance dans toutes le Régions du pays.

Au niveau fédéral, on observe qu'en 2018 (figure 6), 14,11% de toutes les entreprises en faillite ont une ancienneté de plus de 25 ans ce qui représente pratiquement le double (x 1,8) du nombre d'entreprises en un peu plus d'une décennie (7,87% en 2007).

Figure 6 : Ancienneté des entreprises en faillite par Région en 2018



Source : GRAYDON - UNIZO - UCM

Au niveau régional, on observe qu'en 2018 :

- **La Région flamande** se classe en première position avec 19,16% des entreprises en faillite ayant plus de 25 ans ce qui représente plus du double (x 2,14) du nombre d'entreprises en un peu plus d'une décennie (8,94% en 2007).

- **La Région wallonne** se classe en deuxième position avec 12,16% d'entreprises en faillite de plus de 25 ans ce qui représente plus de 50% d'entreprises supplémentaires (x 1,6) en un peu plus d'une décennie (7,73% en 2007).

- **La Région bruxelloise** se classe en troisième position avec seulement 7,64% d'entreprises en faillite de plus de 25 ans ce qui représente plus de 40% d'entreprises supplémentaires (x 1,42) en un peu plus d'une décennie (5,37% en 2007).

En ce qui concerne les autres entreprises de la Région bruxelloise (ndlr: Les 'autres entreprises bruxelloises' à propos de la durée de vie de celles-ci, font référence aux

entreprises autres que celles âgées de plus de 25 ans dont il est fait état dans le paragraphe précédent), Il convient également de remarquer qu'en 2018 :

- La proportion d'entreprises en faillite de 0 à 4 ans de vie représente approximativement un tiers des faillites d'entreprises dans toutes les Régions. Cette proportion se différencie assez peu d'une Région à l'autre et représente 35,13% en Région de Bruxelles-Capitale, 32,42% en Région flamande où elle est la plus faible, 35,53% en Région wallonne où elle est la plus élevée et 34% en Belgique qui représente la moyenne pondérée de cette proportion au sein des différentes Régions.
- La proportion d'entreprises en faillites de 5 à 9 ans d'âge est, avec 33,3%, supérieure d'environ un tiers en Région bruxelloise par rapport aux autres régions (21,65% en région flamande, 24,56% en région wallonne et 25,75% pour la Belgique).
- La proportion d'entreprises en faillite de 10 à 14 ans de vie est, avec 13,35%, comparable en Région bruxelloise par rapport aux autres régions (12,52% en région flamande, 12,82% en région wallonne et 13,83% pour la Belgique).
- La proportion d'entreprises en faillites de 15 à 19 ans de vie est, avec 6,29%, inférieure d'environ un cinquième en Région bruxelloise par rapport aux autres régions (8,09% pour la Région flamande et 8,25% pour la Région wallonne et 7,61% pour la Belgique).
- La proportion d'entreprises en faillites de 20 à 24 ans de vie est, avec 4,29%, inférieure d'environ un quart en Région bruxelloise par rapport aux autres régions (6,16% pour la Région flamande et 6,68% pour la Région wallonne et 5,74% pour la Belgique).
- La proportion d'entreprises en faillites de plus de 25 ans de vie est, avec 7,64% inférieure d'un peu moins de moitié en Région bruxelloise par rapport aux autres régions (19,16% pour la Région flamande et 12,16% pour la Région wallonne et 14,11% pour la Belgique).

Analyse

D'une manière générale, la Région bruxelloise compte un plus grand nombre d'entreprises en faillite entre 5 et 9 ans par rapport aux autres Régions après la suppression des aides administratives et fiscales restées en application les cinq premières années.

Elle compte également le plus petit nombre d'entreprises de plus de 25 ans par rapport aux autres Régions.

On peut en conséquence en déduire que cette Région enregistre un plus grand nombre de faillites de jeunes entreprises et un nombre plus réduit de faillites d'entreprises plus anciennes. Ceci ne procède donc pas d'un renouvellement approprié du tissu économique de la Région mais davantage de l'inexpérience de jeunes entreprises qui ne parviennent pas à se maintenir en activité après la période de soutien administratif et fiscal octroyé par les autorités fédérales et régionales.

Recommandation

Pour le CEG, ces jeunes entreprises devraient en conséquence pouvoir bénéficier d'un accompagnement prolongé de la Région et notamment en matière administrative, sociale et comptable car leur plan d'affaires se révèle en général satisfaisant et les insuffisances se manifestent davantage dans la gestion financière, comptable et administrative de ces entreprises qui conduisent le plus souvent à des impasses de trésorerie à moyen terme.

V. Conclusions et recommandations

Cette étude est introduite par quelques aspects méthodologiques en soulignant que la prudence est requise lors de la comparaison des chiffres publiés qui peuvent varier sensiblement d'une source statistique à une autre.

Ces divergences étant imputables aux agrégats considérés (personnes morales, physiques, indépendants) ainsi qu'à leur date d'enregistrement.

Conformément aux publications et analyses auxquelles procèdent les différents acteurs économiques l'étude considère l'évolution démographique des personnes physiques et morales assujetties à la TVA car la dynamique entrepreneuriale de ces agents peut apparaître très différente.

L'évolution démographique des sociétés n'est en effet pas nécessairement la même que celle des indépendants.

La dynamique entrepreneuriale des sociétés est principalement définie par la compétitivité et les opportunités de profit que celle-ci peut générer, alors que, d'autres facteurs sont également susceptibles d'intervenir dans la dynamique entrepreneuriale des indépendants tels que l'évolution de la population active, le chômage, la qualification du personnel et la localisation.

D'un point de vue méthodologique, l'étude montre également qu'il convient de considérer les évolutions des agrégats en valeurs absolues et relatives ainsi qu'en valeurs nettes si l'on souhaite comprendre la dynamique des entreprises.

En effet, un nombre important de faillites compensé par un nombre comparable de créations peut indiquer que l'économie considérée est innovante plutôt qu'être la manifestation d'un état de dépression.

La démographie des entreprises est également déterminée par les évolutions conjoncturelles qui se manifestent essentiellement au niveau des créations d'entreprises.

Il apparaît généralement qu'un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut national se traduit généralement par une diminution plus que proportionnelle du nombre de créations d'entreprises dans chacune des Régions.

Cette corrélation est cependant moins évidente en cas de cessation d'entreprises car diverses raisons peuvent occasionner ces cessations d'activité et en cas de faillites, des décalages importants peuvent être enregistrés entre la période de cessation d'activité et la déclaration de faillite.

L'étude s'intéresse dans un premier temps au cas de la Région bruxelloise où la dynamique des entreprises est en forte augmentation depuis 2007 car le taux de créations d'entreprises sur l'ensemble de la période considérée (2007-2018) y est plus élevé que le nombre de cessation et que malgré un solde migratoire négatif sur toute la période, le taux d'évolution nette du nombre d'entreprises reste en croissance sur l'entièreté de cette période.

L'analyse relative à la Région bruxelloise montre également que cette Région, de par sa structure, résiste relativement mieux à la crise économique que les autres Régions en termes de démographie d'entreprises contrairement à la Région flamande qui est la plus sensible en ces termes.

L'analyse se poursuivra ensuite par des comparaisons d'évolutions démographiques d'entreprises entre les Régions car de fortes divergences d'évolutions sur le plan régional peuvent conduire à des conclusions trop peu nuancées susceptibles de donner au niveau national une image imprécise et altérée de ces évolutions démographiques d'entreprises.

En termes de comparaisons interrégionales, il convient de différencier les évolutions nettes du nombre d'entreprises par rapport à leur taux d'évolution.

- Les évolutions nettes du nombre d'entreprises sont constituées de la différence entre les créations et les cessations d'entreprises dénommées créations nettes d'entreprises majorées des soldes migratoires.
- Le taux d'évolution du nombre d'entreprises est composé du ratio entre les évolutions nettes du nombre d'entreprises et le nombre total d'entreprises assujetties de cette Région à la période précédente.

En termes d'évolution nette du nombre d'entreprises, la Région flamande occupe la première position en termes de taux de croissance annuel moyen sur la période, suivie par la Région wallonne qui occupe la deuxième position et par la Région bruxelloise qui occupe la dernière position.

En termes de taux d'évolution net du nombre d'entreprises, la Région bruxelloise gardera, malgré son solde migratoire négatif sur toute la période, le taux d'évolution net du nombre d'entreprises le plus élevé des trois Régions pendant la plus grande partie du début de la période (2007-2015) et sera dépassé par la Région flamande pendant la fin de période (2016-2018) où elle occupera la deuxième position devant la Région wallonne qui occupera la dernière position pendant l'entièreté de la période.

L'analyse du taux de survie des entreprises montre que l'année de création n'a que peu d'incidences sur la survie des entreprises. Les années où les créations d'entreprises sont nombreuses sont aussi celles qui connaissent un grand nombre de cessations.

D'un point de vue régional, les entreprises ont une plus grande chance de survie en Région flamande qu'en Région wallonne et qu'en Région bruxelloise.

L'étude montre en outre que le taux de survie moyen des entreprises cinq ans après leur création est le plus élevé en Région flamande par rapport aux autres Régions.

Ce taux est supérieur à celui de la Région bruxelloise qui se classe en deuxième position et supérieur à celui de la Région wallonne qui se classe en troisième position.

L'ancienneté des entreprises en faillite est restée relativement stable pour toutes les catégories d'ancienneté dans chacune des Régions durant la période étudiée (2007-2018) et notamment en Région bruxelloise.

Il convient cependant de souligner qu'un nombre croissant d'entreprises ayant leurs unités de production situées en Région flamande ou en Région wallonne établissent leur siège social en Région bruxelloise où les faillites éventuelles de ces entreprises sont enregistrées.

Ce phénomène appelé « effet de siège » entraîne comme conséquence un accroissement supplémentaire de faillites d'entreprises en région bruxelloise bien que ces entreprises n'aient aucune unité de production dans cette Région.

En termes de pérennisation des entreprises, une tendance se dessine depuis des années au sein de la population des entreprises en faillites des différentes régions selon laquelle les entreprises encore actives dotées d'une ancienneté de plus de 25 ans sont en croissance dans toutes les Régions du pays et particulièrement en Région flamande.

Cette croissance est cependant la plus faible des trois Régions pour la Région bruxelloise.

Cette Région compte par ailleurs le plus grand nombre d'entreprises en faillites entre 5 et 9 ans après la suppression des aides administratives et fiscales restées en application les cinq premières années.

On peut en conséquence déduire que la Région bruxelloise enregistre un plus grand nombre de faillites de jeunes entreprises et un nombre plus réduit de faillites d'entreprises plus anciennes. Ceci ne résulte donc pas d'un renouvellement approprié du tissu industriel de la Région mais davantage de l'inexpérience de jeunes entreprises qui ne parviennent pas à se maintenir en activité après la période de soutien administratif et fiscal octroyé par les autorités fédérales et régionales.

L'analyse générale et régionale des évolutions démographiques des entreprises nous indique qu'il y a lieu de faire preuve de réserve et de nuancer les conclusions à en tirer car la dynamique des entreprises, qui conditionne dans une large mesure l'avenir d'une économie, sont essentiellement déterminés par les créations d'entreprises dictées le plus souvent par les attentes de rentabilité des agents économiques.

En mettant l'accent de manière trop insistante et trop peu nuancée sur l'évolution des cessations et des faillites d'entreprises, on laisse apparaître une image biaisée de l'état de santé réel de l'économie. Cette image influence alors défavorablement les attentes de rentabilité des agents économiques, décourage les créations d'entreprises et contribue de ce fait à entretenir un climat de morosité économique.

Le dynamisme en matière de créations d'entreprises dont a fait preuve l'économie bruxelloise est cependant partiellement endigué par l'exode des entreprises bruxelloises vers son espace métropolitain et particulièrement les provinces du Brabant wallon et du Brabant flamand.

Cet exode se concrétise par un solde migratoire devenu négatif sur l'entièreté de la période étudiée (2007-2018) et qui a tendance à s'amplifier en fin de période comme en témoigne les projections de la courbe de tendance du solde migratoire effectuées pour les années 2019 et 2020.

Ceci permet de justifier qu'en termes de taux d'évolution net du nombre d'entreprises, la Région bruxelloise ait perdu son leadership, qu'elle avait pourtant maintenu jusqu'en 2015, au profit de la Région flamande qui occupe cette position pendant toute la fin de période (2016-2018).

Bien que le niveau d'évolution net du nombre d'entreprises soit encore largement positif en fin de période, il y a cependant lieu de s'inquiéter de ce phénomène et d'essayer de l'endiguer autant que possible.

Les causes de cet exode sont bien connues à savoir un espace insuffisant pour le développement d'entreprises à l'intérieur des limites de la Région bruxelloise, l'acquisition trop onéreuse d'un lieu d'implantation avec peu de perspectives de développement de cet espace en vue d'une extension future des activités de l'entreprise qui s'y installe et un impôt foncier trop coûteux en regard de celui des autres Régions.

Les mesures récentes du gouvernement bruxellois en termes d'aménagements environnementaux ne sont pas davantage de nature à favoriser l'expansion économique et par conséquent l'implantation de nouvelles entreprises.

Pour le CEG, il conviendrait dès lors de prévoir au sein des prochains plans d'aménagement du territoire des espaces plus importants dédiés au développement économique de la Région en regard des espaces aménagés pour les besoins démographiques et sociaux.

Sur le plan fiscal, il conviendrait également de réduire l'impôt foncier des entreprises de manière à le placer au moins au même niveau que celui des autres régions si l'on souhaite limiter l'exode des entreprises pour les années futures.

Sur le plan environnemental, il conviendrait également de procéder à des arbitrages adéquats entre le bien-être environnemental de la population de la Région bruxelloise et son développement économique nécessaire à la relance de l'emploi au sein d'une Région, qui malgré les efforts importants consentis au cours de la dernière législature en vue d'une réduction du chômage, comporte encore un taux de chômage important et particulièrement parmi les jeunes.

En termes de pérennisation des entreprises créées, les faillites d'entreprise impactent davantage les jeunes entreprises en Région bruxelloise, l'on constate que si la proportion d'entreprises entre 0 et 4 ans était importante et comparable dans les trois Régions du pays, la proportion d'entreprises comprises entre 5 et 9 ans d'ancienneté, c'est-à-dire après la période de soutien administratif et fiscal octroyé par les autorités fédérales et régionales, était supérieure d'environ un tiers en Région bruxelloise par rapport aux autres régions.

De même, la proportion d'entreprises de plus de 25 ans d'ancienneté, bien qu'étant en progression sur la période dans les trois Régions, était inférieure d'un peu moins de moitié en Région bruxelloise par rapport aux autres Régions.

Pour le CEG, les entreprises bruxelloises, et particulièrement un noyau constitué de petites entreprises parmi les plus récentes, se fragilisent (d'après l'analyse de GRAYDON) et devraient disposer d'un encadrement plus proactif de la part des autorités avant qu'elles ne se trouvent en situation de cessation de paiement.

L'encadrement passif d'aides proposées par les autorités au sein de différentes plateformes ne serait pas suffisant.

Une détection de jeunes entreprises en difficultés assortie de propositions actives d'encadrement serait indispensable à endiguer ce phénomène de faillite de petites entreprises.

Il conviendrait en conséquence pour les jeunes entreprises bruxelloises de pouvoir bénéficier d'un accompagnement prolongé de la Région et notamment en matière administrative, sociale et comptable car les insuffisances se manifestent essentiellement au sein de leur gestion dans ces domaines conduisant généralement à des impasses de trésorerie à moyen terme.

L'augmentation du nombre de faillites observé en 2018 (d'après GRAYDON) serait également imputable à la restructuration des tribunaux de commerce où de nouvelles autorités ont imposé leur vision du système de gestion des entreprises en difficultés et se montrent nettement moins accommodantes que par le passé en déclarant un nombre plus important de faillites et particulièrement de faillites d'entreprises ayant leur siège social en Région bruxelloise.

L'augmentation du nombre de faillites dans les autres Régions ne peut pas davantage s'expliquer par des événements ponctuels ou des écarts de croissances particuliers de celles-ci par rapport à une reprise générale de la conjoncture mais sont à attribuer à des contingences spécifiques impactant de manière différenciées les différentes régions du pays.

Le CEG estime que cette étude rentre dans le cadre de sa mission d'éducation permanente:

1. il s'agit de démontrer qu'une réalité d'un territoire se vit aussi par son activité économique
2. le territoire bruxellois est exigu et la Région bruxelloise est jeune -elle n'existe que depuis une petite trentaine d'années- mais elle est assurément riche d'un tissu qu'il appartenait de mettre en évidence
3. cette analyse permet également aux décideurs dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, actifs en Région bruxelloise, de connaître plus particulièrement leur Région et sa "santé économique"
4. le dynamisme des jeunes entreprises créées n'est pas conséquences sur les opportunités d'emplois notamment pour les plus jeunes demandeurs d'emploi en Région bruxelloise, car assurément la vitalité des PME peut être porteuse pour les emplois à pourvoir.

VI. Bibliographie

BCE, 2019, Banque carrefour des entreprises, base de données en ligne contenant des statistiques macroéconomiques relatives au bilan des entreprises..

BNB - ICN, 2019, Banque nationale de Belgique - Institut des Comptes Nationaux, base de données en ligne, statistiques macroéconomiques détaillées.

BFP, 2019 2019, Bureau Fédéral du Plan, base de données en ligne contenant des statistiques macroéconomiques détaillées relatives aux entreprises.

Coppens, F., Verduyn, F., 2009 Analysis of business demography using markov chains : an application to Belgian data, Working Paper Research N° 170, july 2009.

GRAYDON, 2018, Faillissementen Jaaroverzicht 2018

GRAYDON, 2018, Atlas du créateur 2018

GRAYDON, 2018, Faillites des entreprises belges 2018, Régions et formes juridiques

IBSA, 2018, Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse, Nombre de faillites d'entreprises par section et division NACE-REV2, 2000-2017.

ONEM, 2017, Fonds de Fermeture des entreprises, nombre de faillites d'entreprises avec personnel Nombre d'emplois perdus suite à des faillites d'entreprises avec personnel.

SPF ÉCONOMIE – DGSIE, 2018, Service Public Fédéral Économie, Direction générale de la Statistique et de l'information économique, Stabel.be, Statistics Belgium

SPF ÉCONOMIE – DGSIE, 2018, Service Public Fédéral Économie, Direction générale de la Statistique et de l'information économique, Stabel.be, Statistiques de la TVA, Assujettis à la TVA : mouvements démographiques 2007-2018, 219 1-8M.

Verduyn, F., 2013 La démographie des entreprises, Revue économique, Banque nationale de Belgique, juin 2013.

Liste des Figures et Tableaux	12
- Liste des figures	12
Figure 1 Nombre de créations, de cessations et de créations nettes d'entreprises de 2007 à 2018	4
Figure 2 Nombre de cessations et de faillites d'entreprises de 2007 à 2018	5
Figure 3 Mouvements migratoires d'entreprises en Région bruxelloise de 2007 à 2018	6
Figure 4 Mouvements migratoires d'entreprises par Régions de 2007 à 2018	7
Figure 5.a Évolutions nette du nombre d'entreprises par Régions de 2007 à 2018	10
Figure 5.b Taux d'évolution nette des entreprises par Régions de 2007 à 2018	11
Figure 6 Ancienneté des entreprises en faillites par Régions en 2018	13
- Liste des tableaux	12
Tableau 1 Créations, Cessations Créations nettes, Solde migratoire et évolutions nettes du nombre d'entreprises pour les années 2007 à 2018 et 2019 (8 premiers mois)	9
Tableau 2 Évolutions en 2018 du nombre de cessations d'entreprises et du taux de survie à cinq ans d'entreprises créées en 2013	12
Tableau 3 Évolutions de l'ancienneté des entreprises en faillites - Région bruxelloise 2007-2018	13